

INSCRIPTION - ACHAT DES REPAS

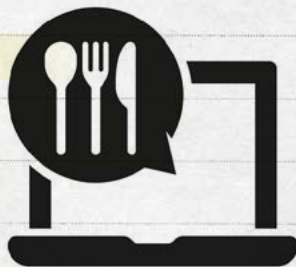


INSCRIRE MON ENFANT À LA CANTINE

Où déposer mon dossier d'inscription ?

> dans les guichets uniques des Maisons de Quartier ou sur le portail famille accessible à partir du site de la Ville

Réinscription possible uniquement si les familles sont à jour du paiement des factures antérieures.



Comment réserver ou annuler mes repas ?

sur le portail famille ou dans les points de vente du prestataire SHCB

Attention : Pour pouvoir déjeuner au restaurant scolaire, mon enfant doit être inscrit et avoir été présent à l'école le matin.

| Jour de repas | Jour limite de réservation ou d'annulation |
|---------------|--|
| Lundi | Jeudi précédent à 12 H. |
| Mardi | Vendredi précédent à 12 H. |
| Jeudi | Mardi précédent à 12 H. |
| Vendredi | Mercredi précédent à 12 H. |

La réservation est possible dans la limite de la capacité d'accueil du restaurant scolaire déterminée par les avis de la Commission de sécurité.

Si mon enfant part en sortie avec l'école, si l'enseignant est absent ou fait grève : Je dois annuler le repas 48 H. avant le jour de consommation (jours ouvrés)

Si mon enfant est malade et que je n'ai pas pu annuler le repas, puis-je obtenir un avoir ?

Oui, à condition de transmettre un certificat médical au nom de l'enfant dans les 48 heures après le jour de consommation (jours ouvrés) au prestataire SHCB.





ACHETER LES REPAS

TARIFS

Tarif 1 – Quotient familial inférieur à 264 1.20 €

Tarif 2 – Quotient familial inférieur à 374 1.90 €

Tarif 3 – Quotient familial inférieur à 458 2.30 €

Tarif 4 – Quotient familial inférieur à 666 3.20 €

Tarif 5 – Quotient familial inférieur à 905 3.80 €

Tarif 6 – Quotient familial supérieur à 905 4.30 €

**Forfait accueil enfants allergiques
(panier repas fourni par les familles) 0.50 €**

> Je change de situation familiale
ou de quotient familial ?

Je mets à jour ma situation
dans les guichets uniques
ou sur le portail Famille.

Attention : pas de rétroactivité sur les achats
antérieurs, modification des tarifs unique-
ment sur les achats suivants si validés par les
Guichets uniques.

LES COORDONNÉES

Coordonnées et horaires des guichets uniques

- > Maison de quartier Albert Camus
Esplanade Rosa Parks – 04 34 85 01 85
- > Maison de quartier Georges Brassens
31, avenue Auguste Albertini – 04 67 36 80 63
- > Maison de quartier Vaclav Havel
Rue Jules Dalou – 04 67 36 73 57
- > Espace Martin Luther King
26, rue de l'Orb – 04 67 36 82 43 / 82 51

Horaires d'ouverture au public :

*du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à
17h00, et, les vendredis de 9h00 à 12h00.*

Horaires et adresses des points de vente du prestataire SHCB



- > Caserne Saint-Jacques
Rampe du 96ème Régiment d'Infanterie
les lundi et jeudi de 8h 30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30,
- > Du 21 août au 20 octobre 2023 :
Maison de Quartier Albert CAMUS les mardi
et vendredi de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17H30
- > À compter du 30 octobre 2023 :
Mairie de Quartier de la DEVEZE les mardi
et vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30
à 16H30



04 67 36 81 91
04 67 36 82 22
04 67 35 84 05

*La Ville et SHCB se réservent la possibilité
de modifier les modalités d'annulation ou
de réservation en cas de problèmes techniques
ou de circonstances exceptionnelles ».*

*Le règlement de service est consultable dans son
intégralité sur le site de la Ville de Béziers.*

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

QUESTIONS MÉDICALES

Si mon enfant suit un traitement médical, aucun médicament ne sera administré sans la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé.

En cas de traitement ponctuel, il faut demander au médecin de prévoir un traitement sans administration sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire,

En cas d'urgence ou d'accident grave, le personnel municipal contactera le 15 et confiera l'enfant au SAMU ou aux pompiers, en informant également les familles.

Mon enfant est allergique : que dois-je faire pour qu'il ait accès au restaurant scolaire ?

1- Etablissement d'un projet d'accueil individualisé (PAI) avec un médecin allergologue

2- Payer une prestation « Panier-repas » qui couvre une partie

de l'encadrement et de la gestion du repas de la famille auprès des guichets uniques ou sur le portail famille.

3- Fournir chaque jour à l'école un repas conservé dans un sac isotherme avec un pain de glace.



Types de menus proposés

Tous les jours : classique et végétarien

(les seules protéines animales étant l'œuf, le lait et le fromage)

Le jeudi : vegan (sans aucune protéine animale)

Toutes les composantes des plats sont servies aux enfants et ils sont invités à goûter à tout.

Possibilité de changer les menus : 2 fois dans l'année

et uniquement dans les guichets uniques

AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

> En cas de non respect des règles de fonctionnement de la restauration, des autres enfants et/ou des adultes, des mesures de sanctions peuvent être mises en œuvre, pouvant conduire à son exclusion définitive.

> Elles sont présentées dans le règlement de service consultable sur le site de la Ville. **www.ville-beziers.fr**

Accès aux locaux : Seules les personnes limitativement citées dans le règlement de service peuvent accéder aux locaux. Les parents n'y ont accès qu'à l'occasion de journées portes ouvertes.